

2010/2094 - Signature d'une convention cadre 2010-2012 entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL), 16 quai Sarrail à Lyon 6e
(Direction du Développement Territorial) (BMO du 04/01/2010, p. 0032)

Rapporteur : Mme FAURIE GAUTHIER Céline

Mme FAURIE GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport a pour objet la signature d'une convention pour le soutien financier à hauteur de 65.000 euros au fonctionnement des quatre Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises, qui ont été créées sous le précédent mandat, dans la délégation de Sylvie Guillaume et ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Pour autant, permettez-moi de rappeler quatre points importants.

- Tout d'abord, que ces Maisons Médicales de Garde répondent aux besoins des Lyonnais en leur offrant la possibilité de se faire soigner le soir ou en fin de semaine lorsque les cabinets médicaux sont fermés.

- Elles sont de mieux en mieux connues, leur fréquentation a doublé en cinq ans, en 2009, il y a eu 33.000 consultations, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2008.

- Elles limitent aussi le recours au service des urgences, pour près de la moitié des consultations.

- Les médecins libéraux, l'URCAM et la Ville de Lyon partenaires de ce projet, considèrent les Maisons Médicales comme une offre de soins complémentaires et spécifiques, et non pas une offre de soins supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle, permettez-moi, pour terminer de rappeler une chose pratique mais très importante, encore assez peu connue, c'est qu'avant de se rendre dans une Maison Médicale de Garde, il faut téléphoner au 04.72.33.00.33. Il faut effectivement téléphoner, pourquoi ? Parce que vous avez au bout du fil un médecin-régulateur situé à proximité du 15 (médecins-régulateurs des urgences), et ensemble ils sont capables de dire aux Lyonnais « selon vos symptômes vous pouvez vous rendre soit dans une Maison Médicale, soit aux urgences, ou tout simplement vous n'avez pas besoin de soins pour l'instant, prenez simplement de l'aspirine ».

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Très rapidement, Monsieur le Maire, surtout après ce qui vient d'être dit par notre Collègue. Simplement souligner le côté très positif du soutien de la Ville aux maisons médicales de garde qui sont effectivement un moyen important pour soulager les services d'urgence, surtout dans ces périodes de pandémie qu'on a vécu

ces derniers mois. C'est un service de proximité auquel la Ville contribue et qui est très positif.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)